

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire
du lundi 12 mai 2014, à 20h00
au bâtiment communal de Ferpicloz

Présidence : Mme Rudaz-Fontana (MR), Syndique
Procès-verbal : Mme Valérie Kolly (VK), Secrétaire

Nombre de citoyens actifs : 33 Majorité : 17 voix

Excusés : Mmes et MM. Clotilde et Conrad Sottas, Jocelyne et Maxime Bourquenoud, Catherine Marthe, Jean-Pierre Righetti, Martine Macheret, Carine et Erich Jenny, Camille et Romain Monnard, Anne-Carole, Pierre-Alain et Grégoire Rudaz.

Madame la Syndique ouvre la séance à 20h00 et remercie toutes les personnes présentes. Elle salue tout particulièrement Mme et M. Oesch, nouveaux arrivants, qui assistent à leur 1^{ère} assemblée communale chez nous.

MR relève que cette assemblée a été régulièrement convoquée par avis dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg no 17 du 25 avril 2014, page 713, ainsi que par une invitation personnelle à chaque citoyen.

Aucune contestation n'étant formulée quant à la convocation, elle déclare l'assemblée apte à délibérer.

Deux scrutatrices sont nommées par Madame la Syndique :
tables du Conseil et à droite : Mme Laura Rossi
tables du centre et à gauche : Mme Pascale Schorderet

Mme Rudaz-Fontana rappelle que Mme Valérie Kolly, secrétaire communale, ne dispose pas du droit de vote.

L'assistance adopte à l'unanimité la proposition de la Syndique concernant l'utilisation du vote à main levée.

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 16 décembre 2013

Comme indiqué dans la convocation, le PV n'est pas lu. Il est directement soumis au vote.

Résultat du vote : le PV est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2013 (présentation au beamer)

2.1 Présentation des comptes de fonctionnement (annexe 1)

Mme Rudaz-Fontana présente les comptes de fonctionnement et les commente en soulignant chaque point important.

M. Schmid suggère que pour les postes « remboursements d'impôts », l'on tienne compte d'une moyenne sur les 3 dernières années fiscales.

Mme Rudaz-Fontana rétorque que lors de l'établissement du budget, l'on prend en compte tout ce qui est en notre possession concernant la facturation des acomptes.

2.2 Présentation des comptes d'investissement (annexe 1)

C'est M. Bourquenoud qui se charge de la présentation. Concernant le compte de l'eau potable, il explique le dépassement du budget par des « surprises » : pierres sur le tracé, conduite d'eau située plus bas que ce qui était prévu. L'assainissement des installations d'adduction d'eau (regard, vannes, etc...) près de chez M. Sciboz a été réalisé tant que la fouille était ouverte ; la mise en conformité de l'installation plus tard, aurait nécessité une nouvelle creuse, et par conséquent engendré des coûts plus élevés au total.

M. Beaud aimerait avoir plus d'information sur ce qui a été investi dans la forêt.

M. Bourquenoud lui explique que les troupes de la protection civile ont été engagées pour remettre en état la route, ainsi que le chemin en direction de Senèdes. Le matériel et les machines étant à la charge de la commune. D'autre part, la route goudronnée a été prolongée d'environ 30m. Ceci permet un meilleur accès aux engins forestiers qui doivent emprunter cette chaussée qui présente une pente de 18%.

Toujours concernant la forêt, M. Bourquenoud informe les citoyens, que de notre côté tous les chemins ont été assainis et qu'à l'avenir, aucun nouvel aménagement ne sera entrepris. Toutefois, si les communes d'Ependes et de Senèdes se décident à aménager leur sentier, nous les suivrons. Par contre, il ne sera pas possible de créer sur notre territoire des chemins en bordure de forêt, à l'instar de ce qui a été fait à Aronciel. Nos lisières sont situées sur des pentes trop raides pour cela.

2.3 Rapport de l'organe de révision

Il n'est pas lu mais se trouve à la disposition de tous sur les tables.

2.4 Rapport de la Commission financière (annexe 2)

M. Alain Brodard, donne lecture du rapport de la commission. MM. Brodard et Piccot ont assisté au rapport de révision en date du 14 avril 2014. La commission financière n'a pas d'autre remarque à formuler et propose à l'Assemblée d'accepter les comptes.

2.5 Approbation des comptes

L'Assemblée est invitée à accepter le compte de fonctionnement

Résultat du vote oui à l'unanimité

puis ceux d'investissement

Résultat du vote oui à l'unanimité

3. Désignation de l'organe de révision pour les exercices 2014 et 2015

Mme Rudaz-Fontana passe la parole à M. Brodard, président de la commission financière.

M. Brodard propose de reconduire la fiduciaire Jordan, pour les exercices 2014 et 2015. Le montant des honoraires a été fixé à CHF 3'300.--, hors taxe par année.

L'objet est soumis au vote par Mme la Syndique.

Résultat du vote : oui à l'unanimité.

M. Schmid tient à faire remarquer que le mandat de contrôle des comptes est limité à 6 ans.

Avec ce nouveau mandat, le total pour la fiduciaire Jordan se porte à 3 ans.

4. Divers

M. Bourquenoud revient sur les questions qui ont été soulevées lors de l'Assemblée du mois de décembre 2013.

- concernant le désherbage des bords de route, le Conseil est au courant que certains produits ne doivent plus être utilisés. L'Etat a mis sur pied un cours afin d'aider les collectivités publiques à trouver des solutions. Toutefois, au vu du succès remporté par cette formation, nous n'avons pas pu y participer. Le Conseil suivra le dossier.

- sécurisation du carrefour de la carrosserie Horner. Le projet d'étude est en cours. La commune du Mouret a proposé de construire un giratoire ou de poser des feux lumineux. Il semblerait qu'aucune des 2 solutions ne soient retenues par l'Etat. M. Bourquenoud explique une nouvelle fois le projet qui avait été retenu, à savoir la création d'une présélection, depuis Fribourg, pour bifurquer sur Paroman, la réalisation d'un passage à piétons central, protégé par un îlot et l'aménagement des arrêts des transports publics afin que les bus soient entièrement en dehors de la route lors du service aux voyageurs. Une nouveauté : la vitesse sera certainement abaissée.

Concernant la route du Tilleul et sa fermeture totale, l'Etat en a pris note, mais n'en fait pas une priorité. A l'heure actuelle, l'important est de sécuriser le carrefour.

M. Dobler est étonné que l'on parle de fermer entièrement la route du Tilleul, il pense qu'il n'y a pas de danger de quitter la route cantonale pour s'engager sur la route du Tilleul, contrairement à l'accès sur la route cantonale, qui lui a été interdit.

M. Bourquenoud précise toutefois, que l'endroit n'est pas très sûr pour les piétons.

M. Beaud propose de créer une zone 20 ou 30 km/h sur la route du Tilleul.

Mme Spicher tient à faire remarquer que sur une semaine, elle a vu 3 camions qui ont emprunté le sens interdit de la route du Tilleul et qui ont accédé à la route cantonale malgré l'interdiction.

M. Bourquenoud lui répond que le Conseil communal a déjà sollicité la gendarmerie à ce sujet et que des contrôles ont été faits.

M. Schmid pense qu'en cas de constatation d'une infraction, il serait bon de relever le numéro de plaque, ainsi que la date et l'heure afin de le signaler.

- route de la Forêt, tronçon situé entre chez MM. Pillonel et Menoud. Tout le monde s'accorde à dire que le passage est étroit et sans visibilité. Sur demande de la commune, le canton de Fribourg a procédé à une analyse et posé des enregistreurs sur la chaussée. Il a été constaté que la

vitesse maximum autorisée est bien respectée. Toutefois, au vu de la configuration des lieux, la limite générale de 50 km/h est trop élevée. M. Bourquenoud a pris contact avec les services de l'Etat afin d'avancer sur ce dossier. Il propose une limitation de la vitesse à 30km/h et la pose de chicane par ex. Il relève également que la sécurité des piétons, qui se rendent à la déchetterie, n'est pas assurée car le chemin piétonnier n'existe pas jusqu'au bout.

M. Piccot relève que ce trottoir est en mauvais état. M. Bourquenoud répond que c'est un chemin piétonnier et non pas un trottoir et que nous ne pouvons rien faire à ce sujet.

Mme Oesch revient sur l'éventuelle fermeture de la Route du Tilleul. Pour être sûr d'avoir bien compris, elle demande si tout le trafic sera reporté sur la route de la Forêt ? M. Bourquenoud lui répond par l'affirmative.

Elle est surprise que le tronçon dans le secteur de la carrosserie soit limité à 70km/h. M. Bourquenoud lui explique qu'il faut des habitations des 2 côtés de la route pour que le 50km/h soit introduit. Toutefois, le projet en cours d'étude par l'Etat, prévoit tout de même de limiter la vitesse à 50km/h dans le secteur.

M. Schmid tient à rappeler à l'assistance que le Conseil projetait de construire un trottoir en 1998 déjà, le long de la route de la Forêt. Pour ce faire, les services de l'Etat avaient été contactés. Leur réponse était la suivante : le canton pense élargir à terme cette route. Si vous construisez le trottoir, vous devrez le déplacer par la suite, à vos frais. C'est pour cette raison que rien n'a jamais été entrepris pour ce trottoir.

Mme Pereira revient sur un point qu'elle avait soulevé par le passé. Il s'agit du manque de visibilité dans le virage de la route des Biches, à cause d'une haie d'un particulier. Elle désire connaître la hauteur maximum que peut atteindre la haie. M. Bourquenoud précise que l'endroit a fait l'objet d'un contrôle avec un policier. Selon lui, tout est conforme et c'est aux usagers de la route d'adapter leur vitesse à la visibilité. Autre mesure prise : une signalisation au sol rappelant la priorité de droite à cet emplacement. Mme Pereira aimerait toutefois connaître la hauteur maximum admise pour cette haie. M. Bourquenoud lui dit que le maximum autorisé est de 1,20m.

Mme Clerc a remarqué que sur le sentier forestier situé en dessus de la déchetterie, il y a un tronçon d'env. 20m. qui

est toujours humide. Elle demande que l'on intervienne à ce sujet. M. Bourquenoud ne peut que lui répondre que cet endroit est localisé sur la commune d'Ependes et qu'il faut se renseigner directement chez eux.

Mme Clerc réclame concernant la propreté du trottoir qui passe dans l'ancien four à pain. Il y a quelques temps, elle a constaté que des débris de verre jonchaient le sol et qu'il a bien fallu attendre 3 semaines avant que cela soit nettoyé. Elle fait également remarquer que la poubelle déborde régulièrement. M. Derwey lui confirme qu'il passe chaque semaine à cet endroit et que lorsqu'il vide la poubelle, elle est à nouveau pleine très peu de temps après. Il constate également que l'endroit est régulièrement souillé.

M. Bourquenoud rebondit en déclarant que l'on retrouve souvent des sacs poubelles dans des endroits où ils n'ont pas lieux d'être ; comme dans le compost par exemple. Il en appelle à la responsabilité de chacun afin de maintenir le village propre.

Mme Rudaz-Fontana cite les personnes qui se sont excusées (voir page 1).

La parole n'étant plus demandée, la Syndique clôt l'assemblée et invite chacune et chacun à rester pour l'agape qui a été préparée.

La séance est levée à 20h55

La Syndique

La secrétaire

Martine Rudaz-Fontana

Valérie Kolly

Annexes : mentionnées